



22 octobre 2025

LA ROCHELLE - SPEED REHAB

CAHIER DE RÉSULTATS DES PRÉLÈVEMENTS SUR SITE - JUIN 2025

CAHIER DE RÉSULTATS

VERSION	-	a	b
DOCUMENT	500137.02.01 - RN038		
DATE	22 octobre 2025		
ELABORATION	Léa Buisson		
VISA	Arnaud Lemmet		
COLLABORATION			
DISTRIBUTION			

Table des matières

1.	Plan de prélèvement et cartographie	3
2.	Prélèvements visant la caractérisation de l'air ambiant – Juin 2025	4
2.1	Résultats des prélèvements sur radiello 130 du 27 mai au 9 juillet 2025	4
2.2	Graphiques d'évolution des teneurs en particules fines au droit des stations en juin 2025	10
2.2.1	Graphiques d'évolution des teneurs en PM2.5	11
2.2.2	Graphiques d'évolution des teneurs en PM10	13
2.3	Graphiques d'évolution des teneurs PID au droit des stations en juin 2025	15

1. Plan de prélèvement et cartographie



Points de mesure sur radiello 130 et stations de mesure de COV par PID et de particules fines PM2.5 et PM10

2. Prélèvements visant la caractérisation de l'air ambiant – Juin 2025

2.1 Résultats des prélèvements sur radiello 130 du 27 mai au 9 juillet 2025

Les radiellos 130 ont été mis en œuvre durant le chantier et en phase d'arrêt de chantier. Depuis le 5 décembre 2024, 3 points complémentaires ont été mis en œuvre dans le secteur Est du site, BB5, BB6 et BB7. Ces prélèvements sont représentatifs d'une durée d'exposition de l'ordre de 7 jours. Néanmoins, durant le mois de juin 2025, certains prélèvements ont été effectuée sur une durée plus importante, de l'ordre de 2 semaines sur la période du 24 juin au 9 juillet 2025.

Particulièrement, le chantier était à l'arrêt durant la période concernée par la présente note.

Les résultats des radiellos 130 ont permis les constats suivants :

- Le naphtalène n'est quantifié sur aucun point de prélèvement sur la période concernée par le présent cahier ;
- Le benzène est quantifié :
 - Sur aucun point de prélèvement du 27 mai au 13 juin 2025 ;
 - Sur l'ensemble des points de mesure du 13 au 24 juin 2025, à des teneurs faibles comprises entre 0,2 et 0,28 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, proches de la limite quantification du laboratoire ;
 - Du 24 juin au 9 juillet, sur 5 des 7 points de mesure, à savoir AA1, AA2, AA4, BB5 et BB6. Les teneurs sont faibles, comprises entre 0,14 et 0,17 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, et proches de la limite de quantification du laboratoire.
- Le toluène est quantifié sur l'ensemble des points de mesure du 27 mai au 9 juillet 2025, à des teneurs faibles comprises entre 0,26 et 0,53 $\mu\text{g}/\text{m}^3$;
- L'ethylbenzène n'est quantifié que lors de la dernière campagne de mesure du 24 juin au 9 juillet, au droit des point AA2, BB5 et BB6, à une teneur 0,14 $\mu\text{g}/\text{m}^3$;
- Les xylènes sont quantifiés :
 - Ponctuellement, du 27 mai au 13 juin, au droit de 5 points de mesure la 1^{ère} semaine (AA1, AA2, BB5, BB6 et BB7) et uniquement au droit de BB5, la 2^{ème} semaine. Les teneurs varient entre 0,22 et 0,39 $\mu\text{g}/\text{m}^3$;
 - Sur l'ensemble des points de mesure du 13 juin au 9 juillet, avec des teneurs comprises entre 0,27 et 0,68 $\mu\text{g}/\text{m}^3$;
- Les hydrocarbures aromatiques n'ont jamais été quantifiés du 27 mai au 9 juillet 2025 ;
- Les hydrocarbures aliphatiques ont été quantifiés uniquement sur la période du 13 au 24 juin, au droit de BB5, avec une teneur de 60,76 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en hydrocarbures aliphatiques C10-C12.



500137.02.01 - RN038

22 octobre 2025

5/16

En somme, les analyses réalisés sur l'air ambiant montrent l'absence d'impact notable. De plus, en l'absence d'activité du chantier, les quantifications, à un niveau très faible, ne sont pas imputables au chantier.

22 octobre 2025

6/16

[illegible]

22 octobre 2025

7/16

[illegible]

22 octobre 2025

8/16

[illegible]

22 octobre 2025

9/16

[illegible]

22 octobre 2025

10/16

2.2 Graphiques d'évolution des teneurs en particules fines au droit des stations en juin 2025

À partir du 19 juin 2025, une coupure de courant intempestive a entraîné l'arrêt de l'enregistrement des balises. Il n'a pas été permis une remise en route avant le 7 juillet.

Les données de la station ATMO de La Rochelle – Centre situé Place de Verdun, soit à environ 400 m du site, sont reportées sur les graphiques suivants.

À noter également que les données sur la station ATMO n'étaient pas disponibles pour les PM10, les 23, 24 et 30 juin.

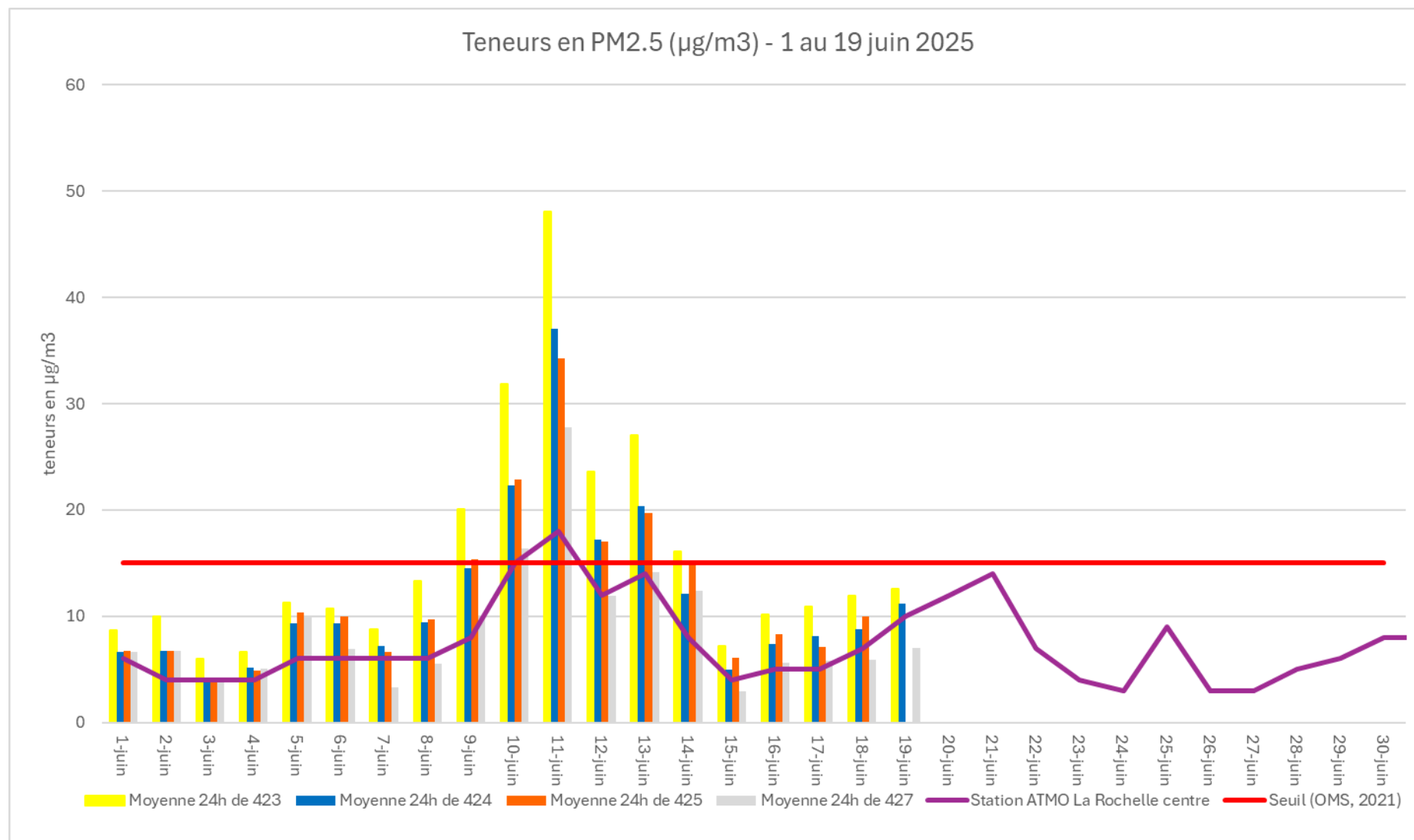


500137.02.01 - RN038

22 octobre 2025

11/16

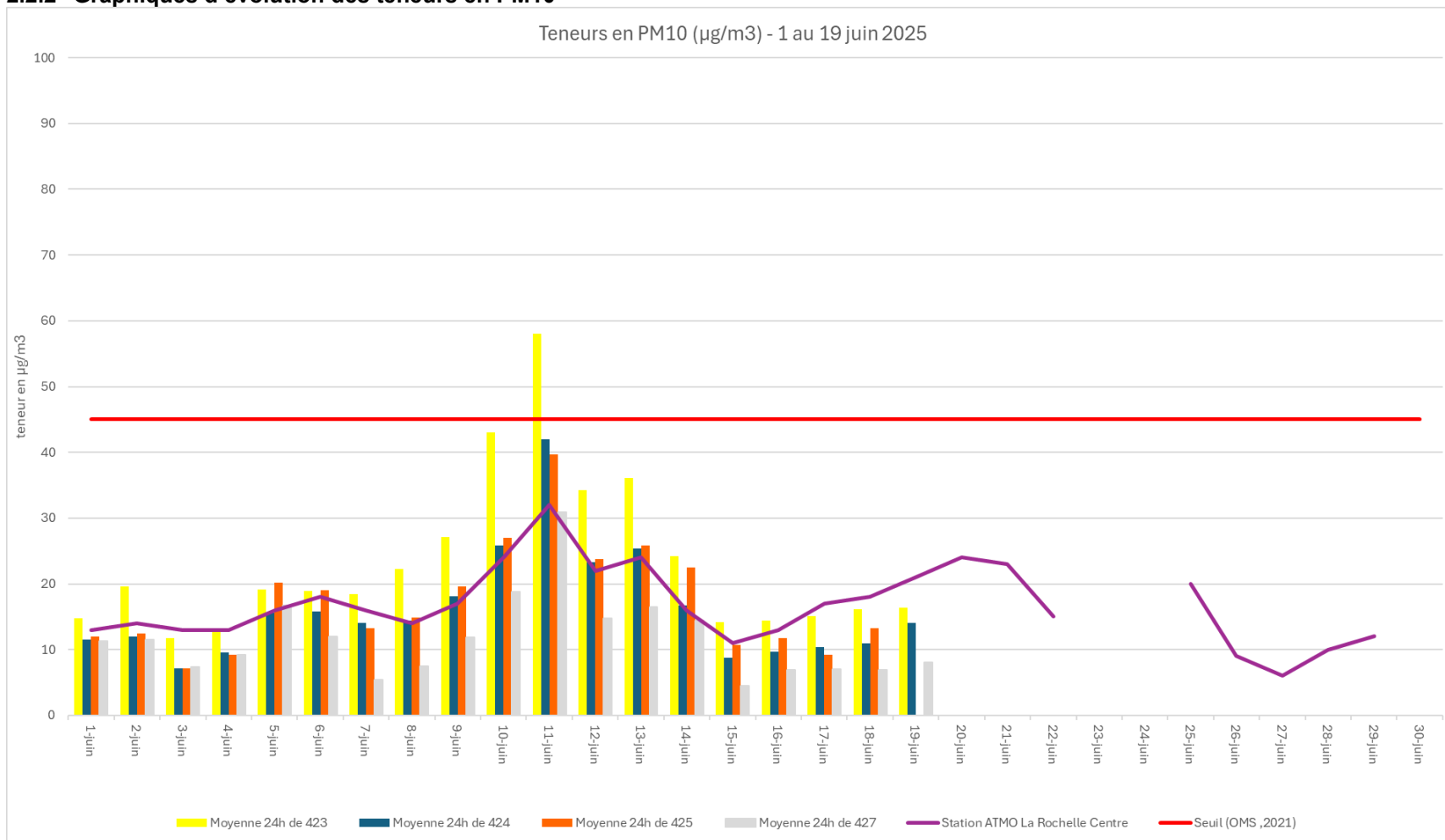
2.2.1 Graphiques d'évolution des teneurs en PM2.5



22 octobre 2025

13/16

2.2.2 Graphiques d'évolution des teneurs en PM10



Évolution des teneurs en PM2.5 et PM10 au droit des 4 stations de mesure du 1 au 19 juin 2025

Au droit des 4 stations de mesure, il est observé :

- Pour les PM2.5,
 - Du 1 au 8 juin, en moyenne sur 24h, des teneurs stables et inférieure à la valeur de référence (OMS, PM2.5 - 15 $\mu\text{g}/\text{m}^3$). Les légères variations observées en PM2.5 coïncident avec les données de la station ATMO située dans le centre de La Rochelle ;
 - Le 9 juin, on observe un dépassement de la valeur de référence recommandée par l'OMS au droit de la balise 423 et dans une moindre mesure sur la 425. Cette augmentation est corrélée avec une dégradation globale de la qualité de l'air de la ville, visible sur la station ATMO située dans le centre de La Rochelle ;
 - Le 10 et le 11 juin, l'augmentation des teneurs en PM2.5 se poursuit, de même que la dégradation observée au droit de la station ATMO. L'ensemble des balises enregistrent un dépassement de la valeur recommandée par l'OMS soit 15 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. L'origine de cette dégradation n'est pas connue et n'est pas imputable au chantier en l'absence d'activité et tenant compte de la dégradation globale ;
 - À partir du 12 juin, un retour progressif à des teneurs moyennes, inférieures à la recommandation de l'OMS, s'amorcent sur l'ensemble des stations de mesure malgré des dépassements de la valeur de référence encore visible jusqu'au 13 juin, au droit des balises 424 et 425 et jusqu'au 14 juin sur la balise 425. Ces dépassements sont toujours corrélés avec la qualité de l'air observé dans le centre de La Rochelle.
- Pour les PM10,
 - Un comportement similaire aux teneurs en PM2.5 est observé. Cependant un seul dépassement de la valeur de référence recommandée par l'OMS (45 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) est enregistré et uniquement au droit de la balise 423, le 11 juin 2025.

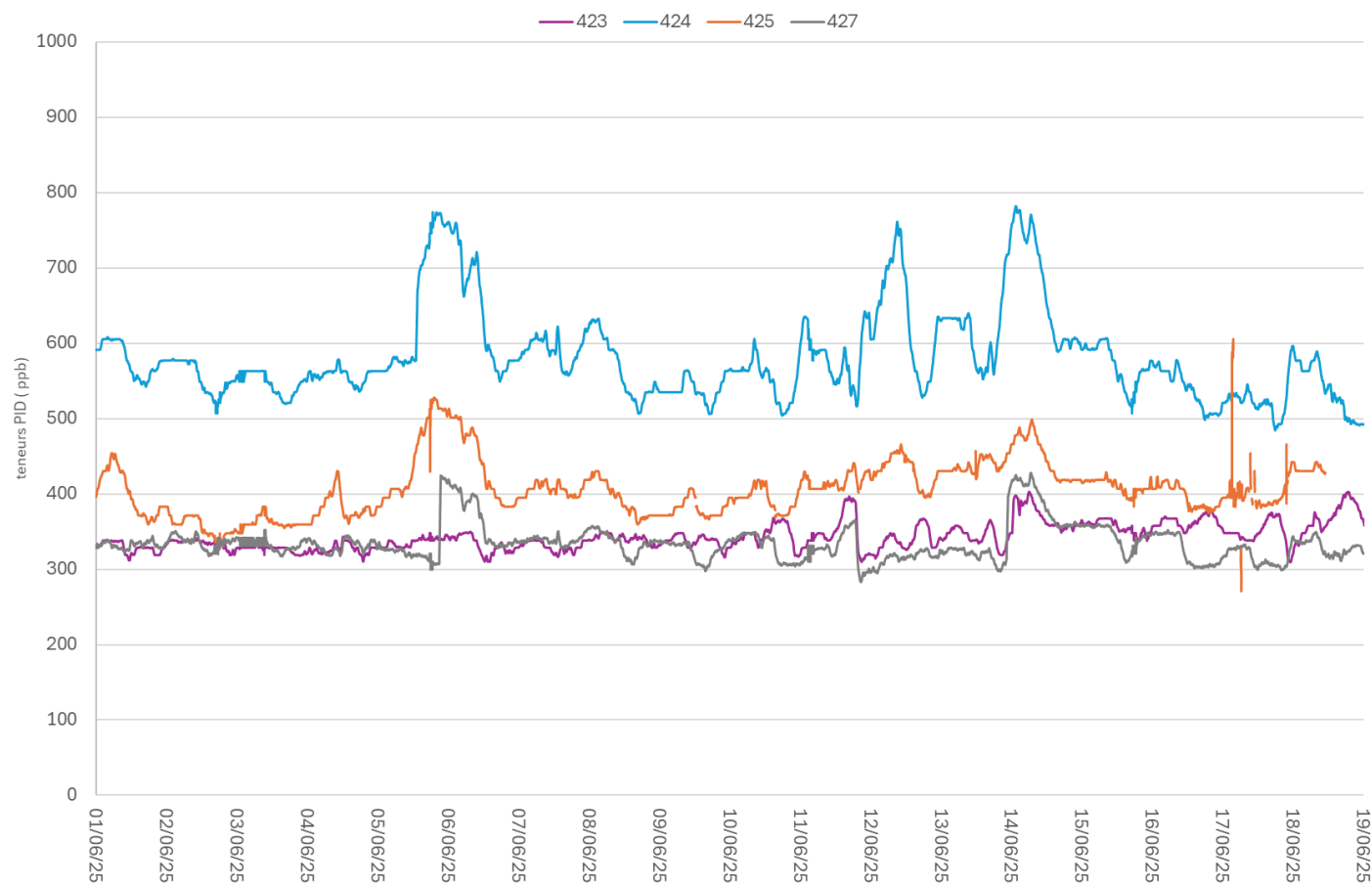
Pour conclure, des dépassements ponctuels des seuils de recommandation de l'OMS en termes de moyenne journalière sont observés, essentiellement en PM2.5, du 1 au 19 juin 2025. Bien que leur origine ne soit pas connue, ceux-ci sont constamment corrélés avec l'évolution temporelle de la qualité de l'air de la ville de La Rochelle, et en ce sens, ne sont pas imputables au chantier.

2.3 Graphiques d'évolution des teneurs PID au droit des stations en juin 2025

À partir du 19 juin 2025, une coupure de courant intempestive a entraîné l'arrêt de l'enregistrement des balises. Il n'a pas été permis une remise en route avant le 7 juillet.

Du 1^{er} au 19 juin 2025, les teneurs PID sont globalement stables sur l'ensemble des stations de mesure avec, comme lors des mois précédents, un bruit de fond plus élevé sur la 424. Trois variations d'amplitude limitée et temporaires peuvent cependant, être notées, dans la nuit du 5 au 6 juin, dans la matinée du 12 juin et dans la nuit du 13 au 14 juin. Ces variations sont visibles au droit de la balise 424 et dans une moindre mesure au droit de la station 425. Elles ne sont pas visibles sur les stations 423 et 427. Ces variations ponctuelles touchent uniquement les stations situées à proximité de la rue Marcel Paul ; l'origine exacte n'est pas déterminée mais n'est pas imputable au chantier en l'absence d'activité.

Teneurs en COV (ppb) - Du 1 au 19 juin 2025



Évolution des teneurs en COV au droit des 4 stations de mesure du 1 au 19 juin 2025